

# **Handicap & études supérieures**



 **APACHES**

Association des Professionnels  
d'accompagnement du Handicap  
dans l'Enseignement Supérieur

# **Introduction**

**L'orientation vers les études supérieures se construit tout au long du parcours de chaque lycéen ou lycéenne.**

**Trois étapes jalonnent ce parcours.**

## **Une phase d'exploration**

**Au cours de laquelle je m'informe sur l'ensemble des possibles.**

Cette phase commence dès la classe de seconde. Elle est à l'intersection des interrogations :  
Quelles disciplines m'intéressent le plus ? Quels sont mes résultats scolaires ?  
Quels sont mes projets après le BAC ?

## ***Une phase d'investigation***

Où, je cherche les lieux de formation possibles et les métiers qui m'attirent.

## **Où je décide des lieux de formation dans lesquels je vais déposer une candidature.**

Déposées sur la plateforme Parcoursup ces candidatures sont étudiées par les commissions d'examen des vœux de chaque établissement qui les traitera individuellement.

## ***Une phase de validation***

**Les référents handicap des établissements publics d'enseignement supérieur font partie de vos interlocuteurs privilégiés dans la construction de votre projet et l'accompagnement de votre parcours.**

**N'hésitez pas à les contacter.**

1

Accès aux  
études  
supérieures

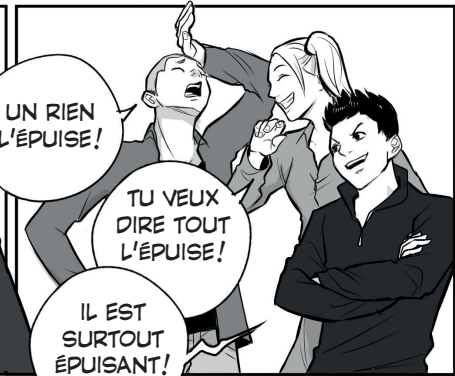
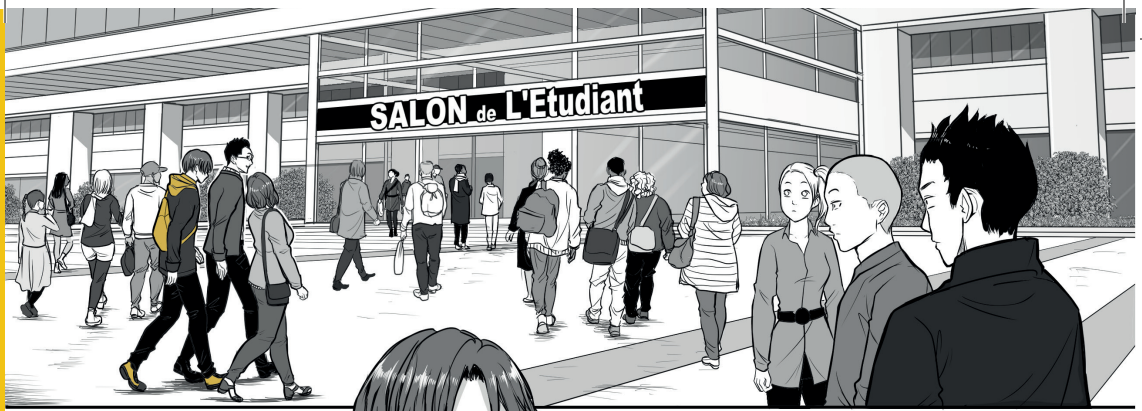


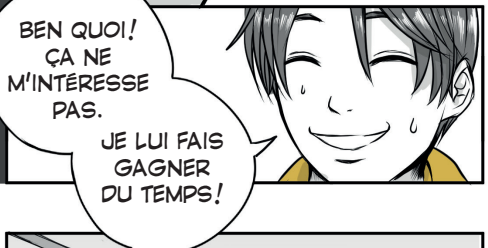
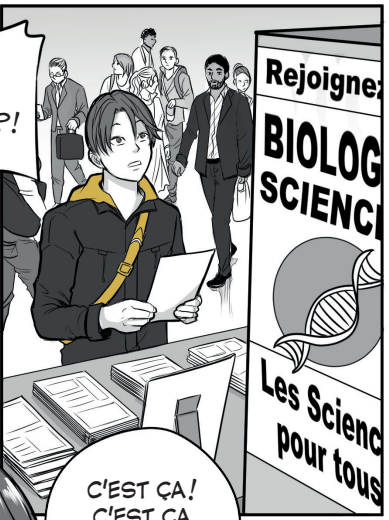
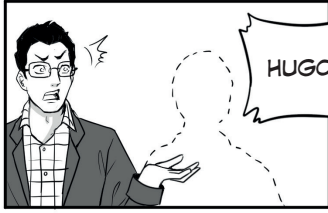
**Une situation  
de handicap  
empêche-t-elle  
d'accéder  
aux études  
supérieures ?**



1/7

**Handicap  
& études supérieures**





## Accès aux études supérieures

L'accès aux études supérieures est un **DROIT** accordé à toute personne ayant le niveau d'études requis. Sans aucune discrimination, qu'elle soit positive ou négative.



Bien vous informer sur les formations existantes par exemple lors d'un salon étudiant, ou lors de journées portes ouvertes (JPO) vous permettra de découvrir d'autres cursus pouvant correspondre à votre profil.

Lors de ces événements, vous pourrez aussi en apprendre plus sur l'environnement universitaire. En effet, la vie estudiantine ne se limite pas aux études : elle permet d'accéder à des associations locales, culturelles, sportives... qui participent également à la réussite de vos études.

**Dans chaque établissement public d'enseignement supérieur, il existe des services dédiés aux étudiants en situation de handicap.**

Une situation de handicap n'empêche pas d'accéder aux études supérieures quand les aménagements mis en place et le choix d'orientation sont en adéquation avec vos besoins et votre projet.



### Handicap, ce que dit la loi de 2005

Art.L.114 du code de l'action sociale et des familles :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



2

**Le choix  
des études**



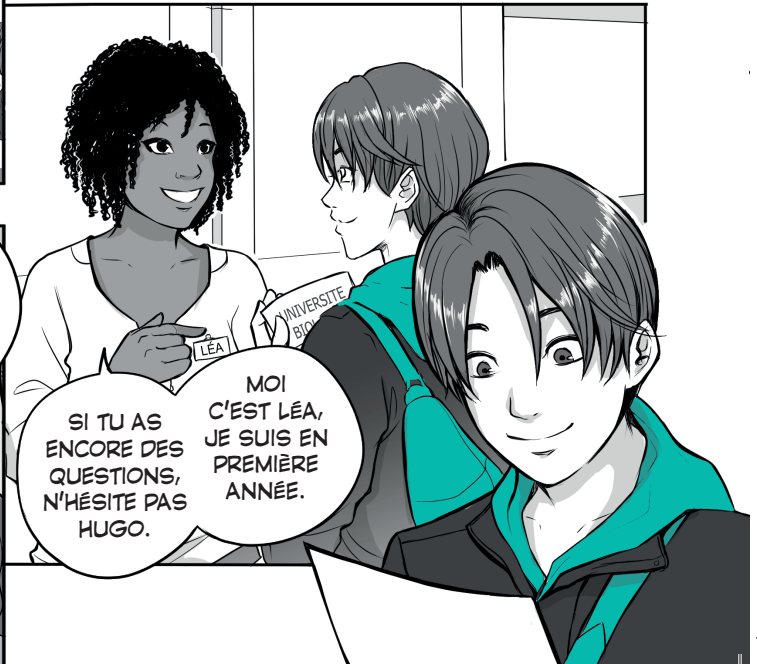
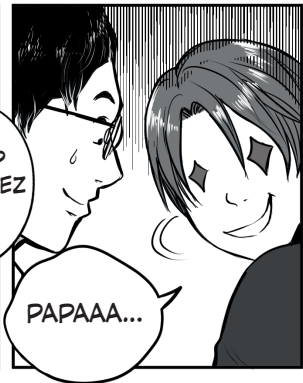
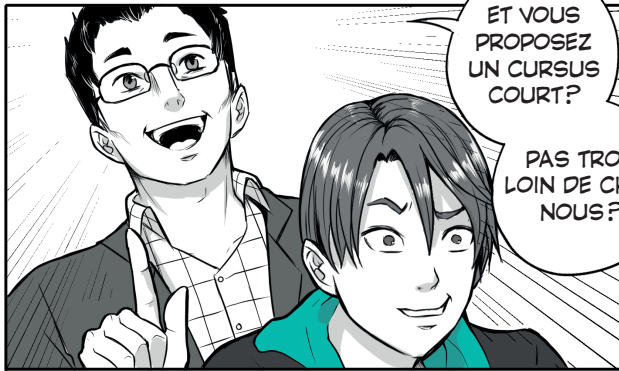
***Une situation  
de handicap  
peut-elle  
impacter  
le choix  
d'orientation ?***



**2/7**

**Handicap  
& études supérieures**







MAIS PAPA,  
ARRÊTE AVEC  
MON  
HANDICAP!

HUGO,  
LA GRANDE  
FATIGABILITÉ LIÉE  
À TON HANDICAP  
DEMANDE QUELQUES  
AMÉNAGEMENTS  
QUAND MÊME!

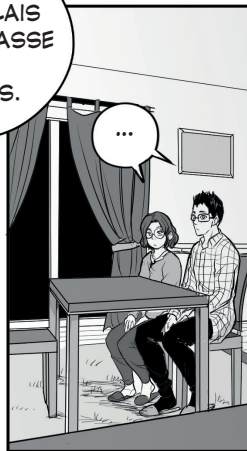


FAUDRAIT  
SAVOIR  
VOUS  
AUSSI!

HIER TU  
NE VOULAIS PAS  
FAIRE D'ÉTUDES  
ET, AUJOURD'HUI,  
TU VEUX FAIRE UN  
DOCTORAT...

FAUDRAIT  
SAVOIR!

HIER  
TU VOULAIS  
QUE JE FASSE  
DES  
ÉTUDES.



EN MÊME TEMPS  
À SON ÂGE,  
MA SEULE AMBITION  
C'ÉTAIT DE MONTER  
UN GROUPE  
DE ROCK  
HEAVY METAL!

## Le choix des études

**Mon choix  
d'ORIENTATION  
doit correspondre à  
mes centres d'intérêt  
et prendre en  
compte ma situation  
de handicap.**



Votre projet d'études se construit avant tout en fonction de vos souhaits et de vos centres d'intérêt. **Complètement personnel, ce choix se mûrit tout au long de vos années au lycée.**

Pour vous accompagner dans votre cheminement, vous pouvez notamment faire appel à vos enseignants, ou au psychologue de l'Éducation Nationale de votre établissement. Les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) peuvent aussi vous épauler.

Le choix du domaine d'études et du métier souhaité doivent tenir compte de vos aspirations mais aussi de votre situation personnelle et de santé.



### **Le handicap est pris en compte par le Code de l'éducation**

L'article L 123-4-2 du Code de l'éducation précise que :

« Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »

3

**Le choix de  
l'établissement**



**Dois-je préférer  
un établissement  
qui propose  
les meilleures  
adaptations à mon  
handicap ou celui  
qui correspond  
à mes choix  
de vie ?**



**3/7**

**Handicap  
& études supérieures**



ON A PAS MAL TRAVAILLÉ ENSEMBLE POUR AFFINER SON CHOIX DE FORMATION.

ON A TROUVÉ DES ÉTABLISSEMENTS QUI CORRESPONDENT À SES BESOINS.



IL Y AVAIT PAS MAL D'INFOS SUR LE SITE HANDI-U.

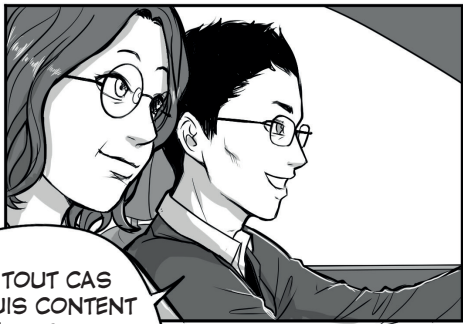
MAIS TU AS ÉTÉ UN PEU DUR EN LE LAISSANT APPELER LES ÉTABLISSEMENTS TOUT SEUL...

C'EST UN EXERCICE DIFFICILE POUR UN ADO HANDICAPÉ COMME LUI!

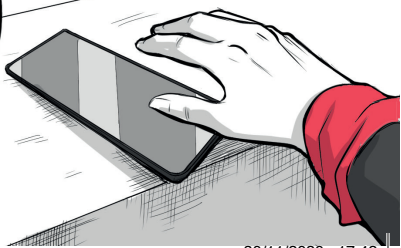


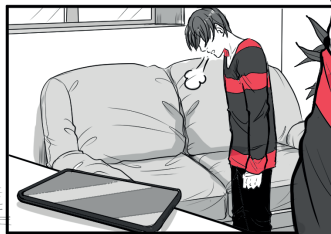
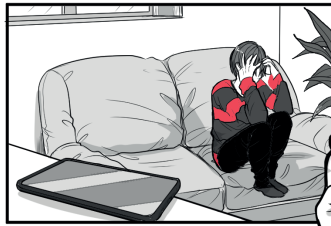
POUR APPRENDRE À DÉVELOPPER SON RELATIONNEL...

QUOI DE MEUX QUE DE SE RENSEIGNER SUR SES PROPRES ÉTUDES?



EN TOUT CAS JE SUIS CONTENT QU'IL SE SOIT RAISONNÉ ET AIT PRÉFÉRÉ DES ÉTUDES COURTES!



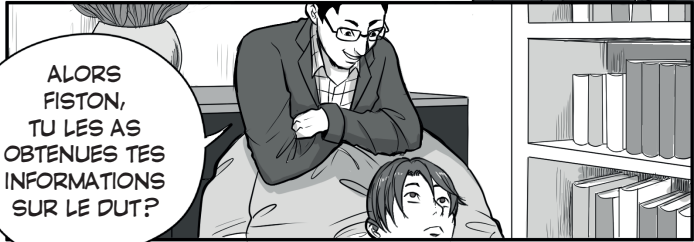


A-ALLÔ?

L'UNIVERSITÉ  
DE  
BIOLOGIE?



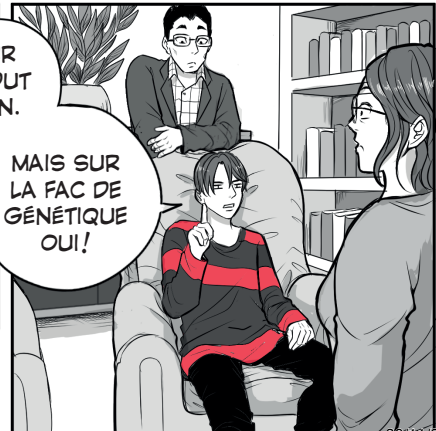
SALUT  
C'EST  
NOUS!



ALORS  
FISTON,  
TU LES AS  
OBTENUES TES  
INFORMATIONS  
SUR LE DUT?



SUR  
LE DUT  
NON.



MAIS SUR  
LA FAC DE  
GÉNÉTIQUE  
OUI!

## Le choix de l'établissement

Mes **PROJETS** d'études et le métier auquel j'aspire guident mon choix d'établissement.



**Aucun établissement ne peut refuser à un lycéen d'intégrer une formation en raison de sa situation de handicap.** Pour autant, aucune place n'est réservée pour les étudiants présentant un handicap.

Chaque établissement public d'enseignement supérieur est doté d'une structure d'accueil qui vous proposera un accompagnement adapté. Cette structure peut notamment vous aider à confirmer la compatibilité de votre projet d'études avec votre situation de handicap. Pour cela, elle peut par exemple vous mettre en relation avec les équipes pédagogiques si besoin.



### Structures handicap référencées

Sur le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr) - rubrique « vous conseiller et accompagner », il est possible de trouver la liste de toutes les structures handicap référencées par le Ministère.

Pour y accéder directement, scannez le QR code :



4

**Le droit à la compensation**



***Une situation  
de handicap  
invisible  
donne-t-elle  
accès à des  
aménagements ?***



**4/7**

**Handicap  
& études supérieures**





ELLE EST IMPOSANTE CETTE UNIVERSITÉ!

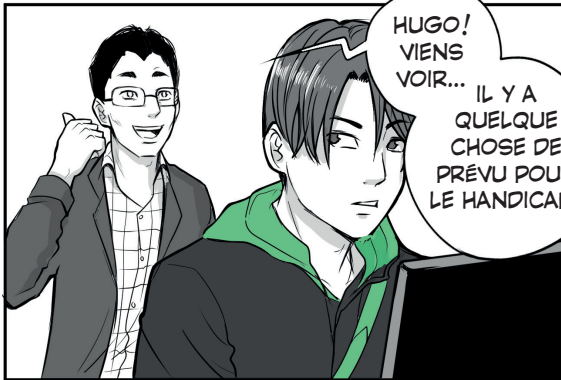
TU ES SÛR QUE C'EST LÀ QUE TU VEUX ÉTUDIER?

OUI, OUI!



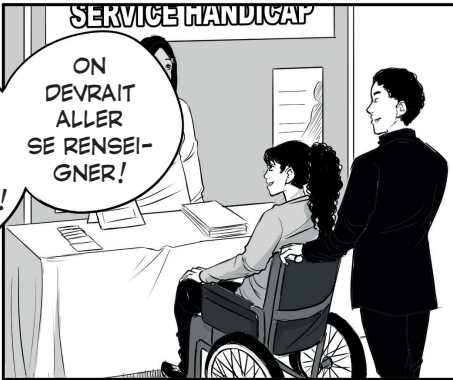
J'AI BIEN COMPRIS QU'IL N'A PAS BESOIN DE NOUS...

LAISSONS-LE... ÇA LE RESPONSABILISE...

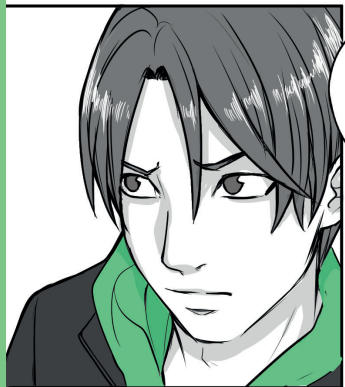


HUGO! VIENS VOIR...

IL Y A QUELQUE CHOSE DE PRÉVU POUR LE HANDICAP!



ON DEVRAIT ALLER SE RENSEIGNER!



JE NE SUIS PAS HANDICAPÉ ...

ET PUIS SI ON N'EST PAS EN FAUTEUIL... ON N'A PAS DE DROITS!

# SERVICE HANDICAP

OUI!  
IL EXISTE DE  
NOMBREUX  
DISPOSITIFS.

IL Y A  
BIEN SÛR  
LA POSSIBILITÉ  
D'AVOIR DU TEMPS  
SUPPLÉMENTAIRE  
POUR LES  
EXAMENS...

OU DES  
TUTEURS  
PÉDAGOGIQUES  
POUR L'AIDE  
AU TRAVAIL  
INDIVIDUEL.

ON  
ÉVALUERA  
ENSEMBLE  
VOS BESOINS DE  
COMPENSATION.

COMPTE TENU  
DE VOTRE ÂGE,  
VOUS AVEZ  
PEUT-ÊTRE  
TRAVAILLÉ ET  
DÉCLARÉ VOTRE  
HANDICAP?

EN FAIT  
C'EST PAS  
POUR MOI...

C'EST  
POUR,  
HEU...  
HUGO!

C'EST ÇA  
QUE TU  
APPELLES  
RESPONSA-  
BILISER  
TON FILS?

## Le droit à la compensation

Le droit à la compensation s'applique à toute situation de handicap et rétablit **L'ÉGALITÉ** des chances. Grâce à lui je peux aborder mon parcours comme tout autre étudiant.



Les aménagements qui seront proposés permettront de compenser la situation de handicap mais pas de garantir l'obtention du diplôme.

**Les établissements d'enseignement supérieur mettent en œuvre tous les aménagements qu'ils jugent nécessaires pour les activités pédagogiques.**

Il peut s'agir d'aides humaines, techniques ou d'aménagements particuliers adaptés au rythme de votre cursus (études, formation, examens).

Si votre situation de santé s'inscrit sur une année universitaire, il n'est pas nécessaire d'avoir une reconnaissance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour bénéficier d'aménagements pédagogiques.



### À noter

C'est la MDPH qui statue sur les aides liées à la vie quotidienne et relevant de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

5

**Signaler son  
handicap sur  
Parcoursup**

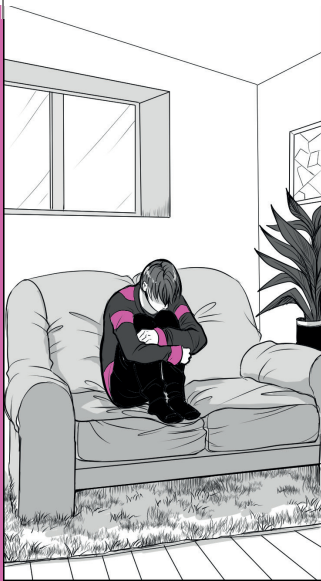


**Un dossier  
présentant un  
parcours chaotique  
sera-t-il mal  
évalué par  
la commission  
d'examen  
des vœux ?**

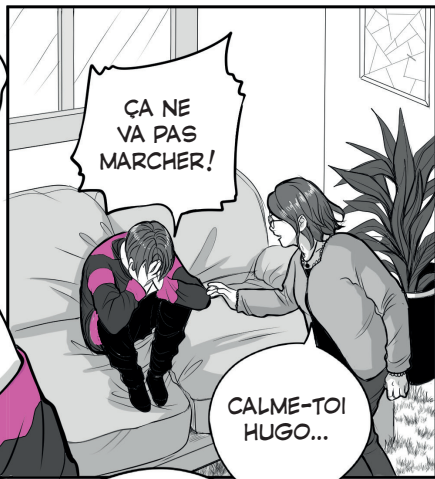


**5/7**

**Handicap  
& études supérieures**

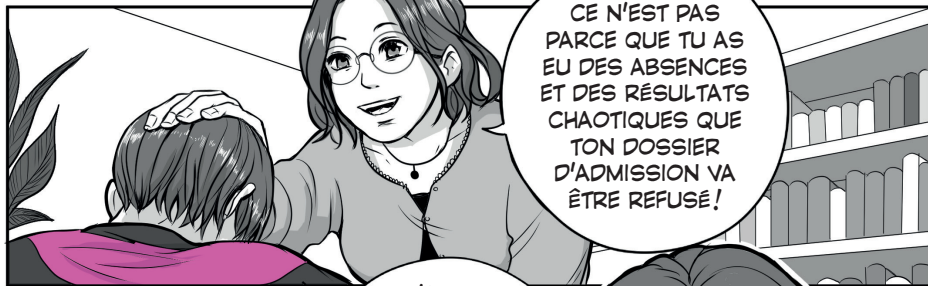


ÇA NE VA PAS MARCHER...



ÇA NE VA PAS MARCHER!

CALME-TOI HUGO...

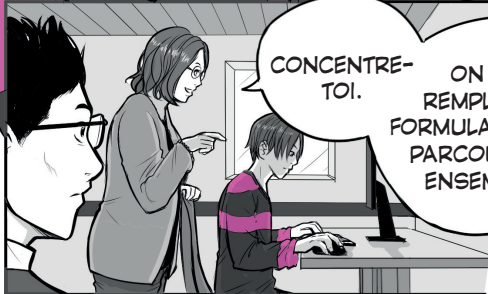
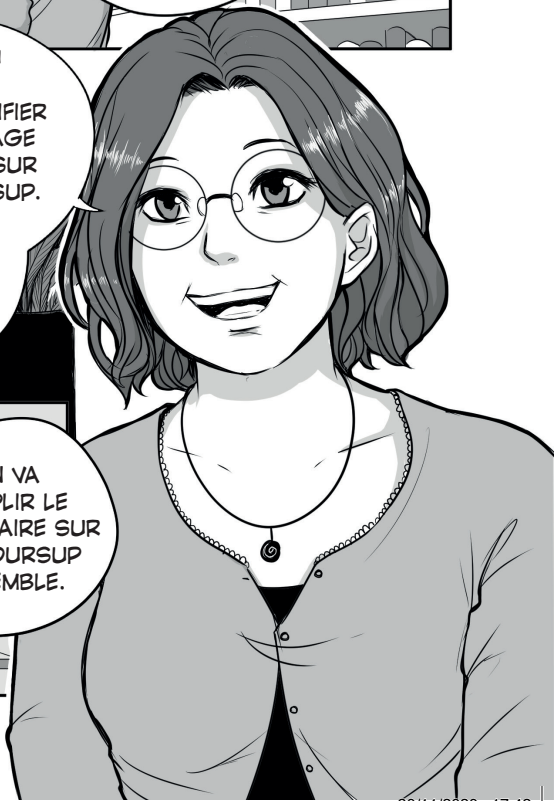


CE N'EST PAS PARCE QUE TU AS EU DES ABSENCES ET DES RÉSULTATS CHAOTIQUES QUE TON DOSSIER D'ADMISSION VA ÊTRE REFUSÉ!



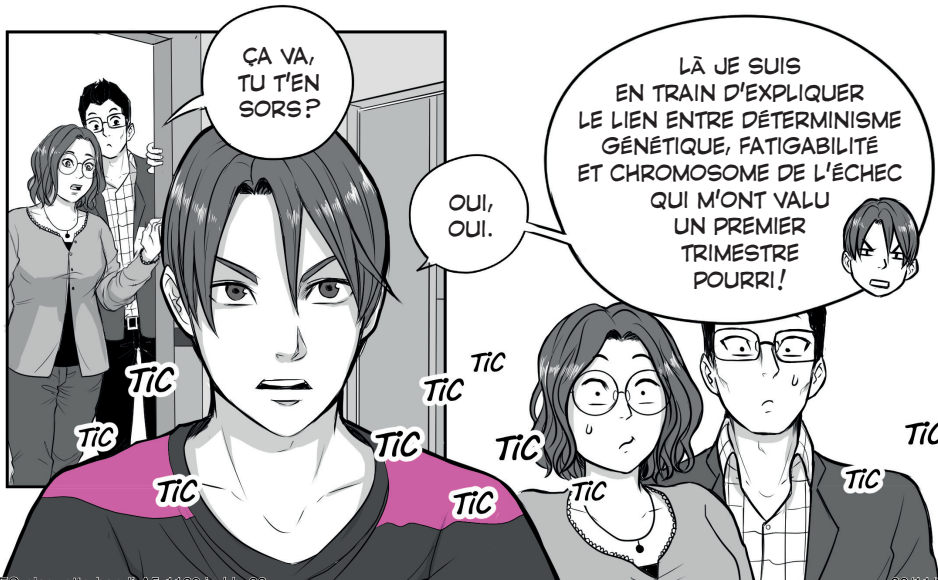
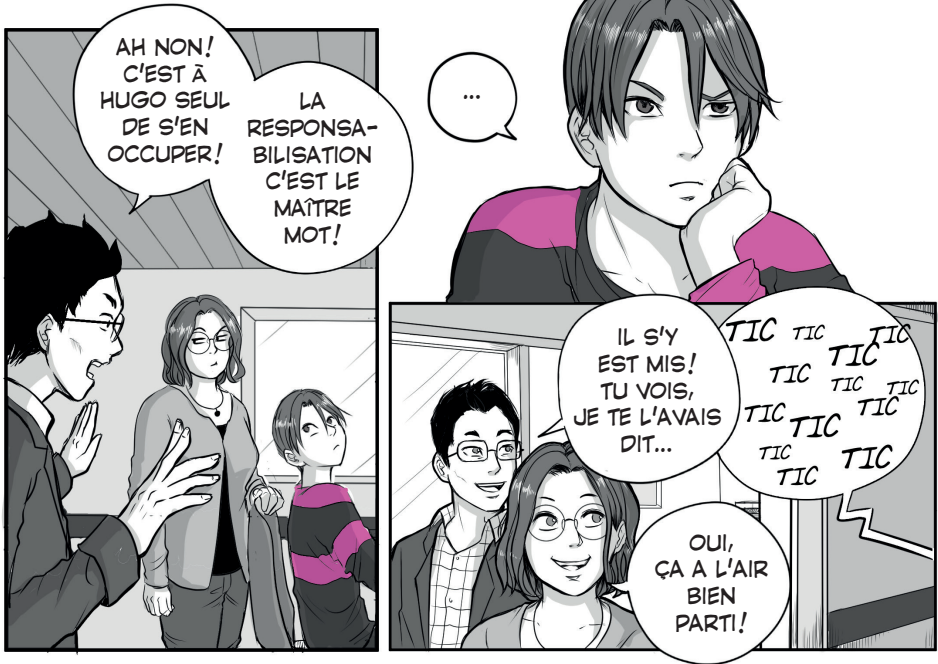
J'AI VU QU'ON PEUT JUSTIFIER UN PASSAGE DIFFICILE SUR PARCOURSUP.

CE SERA PRIS EN COMPTE LORS DE L'EXAMEN DE TON DOSSIER!



CONCENTRE-TOI.

ON VA REMPLIR LE FORMULAIRE SUR PARCOURSUP ENSEMBLE.



## Signaler son handicap sur Parcoursup

**EN EXPLIQUANT LES DIFFICULTÉS de mon parcours, je permets à la commission d'en tenir compte dans sa décision d'attribution.**



La plateforme Parcoursup n'est pas une plateforme d'orientation mais elle permet de déposer ses candidatures aux formations qui vous intéressent. Pour chaque formation, vous y trouverez :

- la description de la formation et des attendus pour la suivre dans de bonnes conditions,
- les coordonnées d'un référent handicap.

Dans la fiche « **projet de formation** », vous pouvez expliquer un parcours chaotique ou éventuellement signaler que vous avez des problèmes de santé. Cette fiche est lue par les commissions d'examen des vœux et n'a pas besoin de donner d'informations médicales confidentielles.

En complément, vous pouvez remplir une **fiche de liaison handicap**. Celle-ci n'est jamais transmise aux commissions d'examen des vœux. C'est au moment où vous validez votre choix d'établissement, que vous pouvez choisir de la transmettre à la structure handicap de l'établissement concerné. Cette démarche lui permettra d'anticiper vos besoins.



### À noter

Si vous n'avez pas eu d'affectation, ou si les propositions reçues ne sont pas compatibles avec vos besoins spécifiques, vous pouvez demander un réexamen de votre candidature à la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de votre académie (CAES).

Si vous avez rempli la fiche liaison handicap, elle est transmise automatiquement à la CAES. Ceci facilite le traitement de votre demande.

6

Après  
l'admission



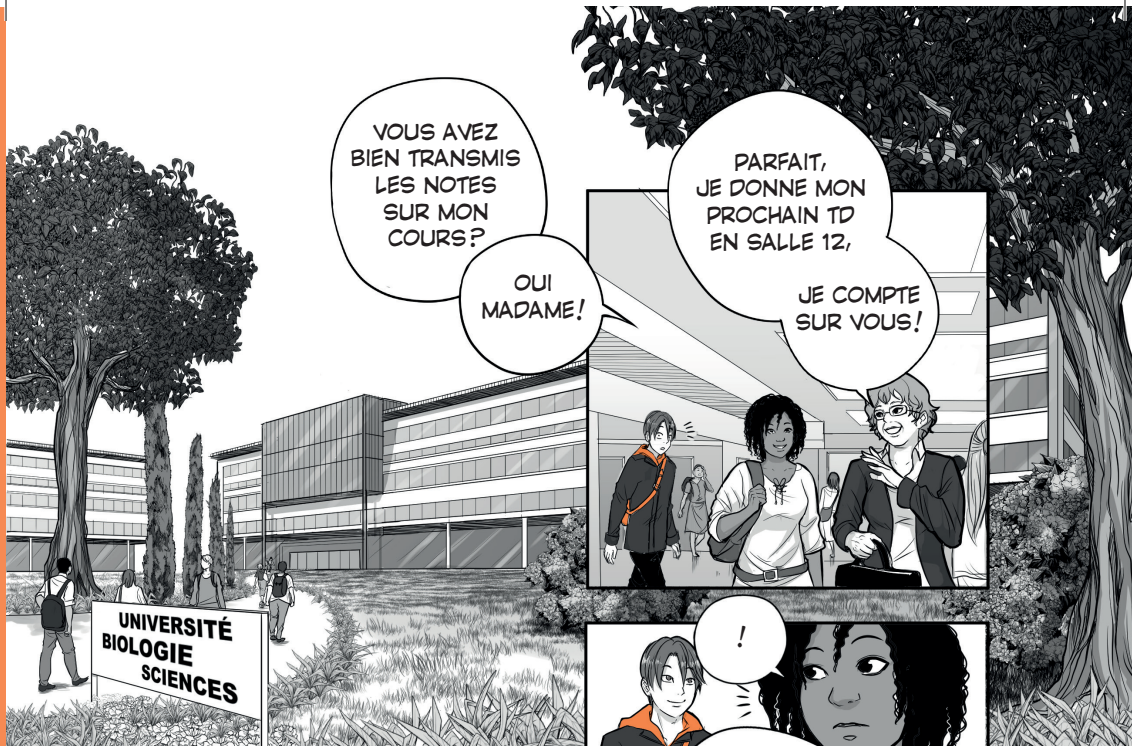
**Dois-je  
déclarer  
mon handicap  
une fois  
admis ?**



6/7

**Handicap  
& études supérieures**





VOUS AVEZ BIEN TRANSMIS LES NOTES SUR MON COURS?

OUI MADAME!

PARFAIT, JE DONNE MON PROCHAIN TD EN SALLE 12,

JE COMPTE SUR VOUS!



MAIS, JE TE RECONNAIS! JE T'AI VU AU SALON DE L'ÉTUDIANT!

TU ES HUGO!

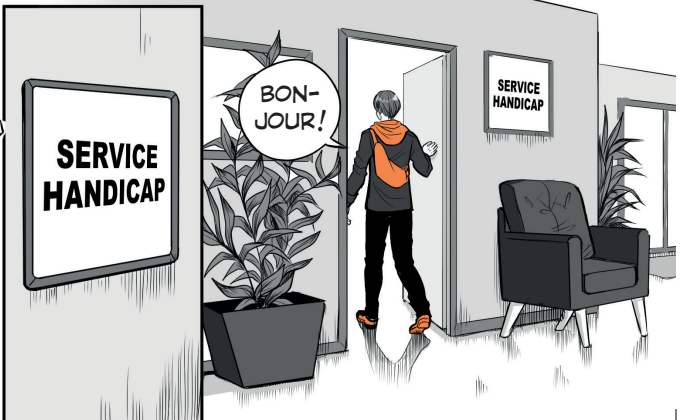
TU TE RAPPELLES DE MOI?

OUI, OUI LÉA!



ALORS ÇA Y EST TU DÉBUTES DES ÉTUDES DE BIOLOGIE!

C'EST SUPER! TU ES CONTENT?



## Après l'admission

Une fois admis, je peux entreprendre des **DÉMARCHES** pour être accompagné par l'établissement que j'ai choisi.



**Pour la prise en compte de votre handicap, prenez contact avec la structure handicap de l'établissement que vous avez choisi dès que vous aurez confirmé votre inscription.**

Vous rencontrerez aussi le médecin du Service de Santé Universitaire désigné par la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Ces démarches personnelles permettront d'enclencher la procédure d'évaluation de vos besoins.

Ainsi, au regard des informations fournies à la structure handicap et de l'avis du médecin, une équipe plurielle pourra être réunie.

Elle se composera de vous, du chargé d'accueil et d'accompagnement, du médecin ainsi que d'un représentant de l'équipe pédagogique de votre formation et, si nécessaire, d'autres professionnels.

Un Plan d'Accompagnement de l'Étudiant Handicapé (PAEH) sera ensuite établi. Il précisera les aménagements qui vous sont accordés et les dispositions préconisées pour le suivi de votre parcours d'études.



### À noter

Une fois que votre PAEH est établi, c'est à vous de décider de déclarer, ou non, votre situation de handicap.



7

Vers le  
monde de  
l'entreprise



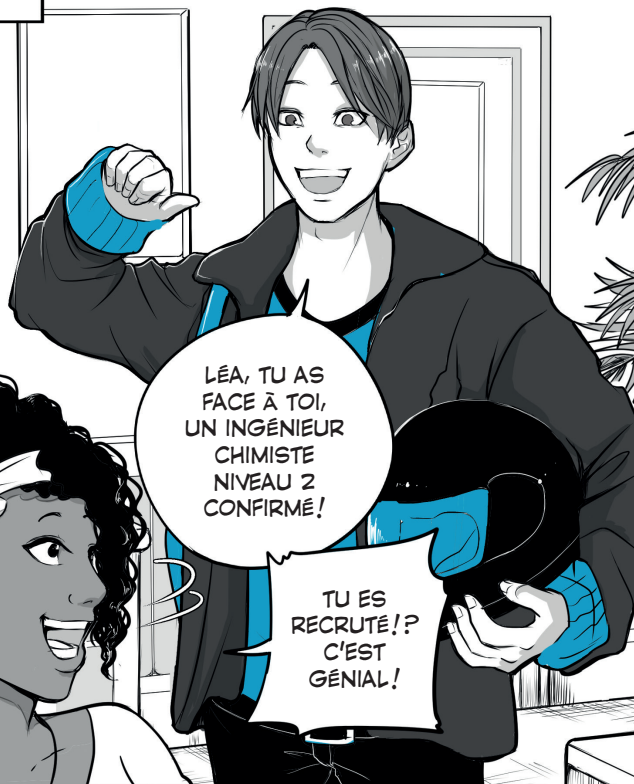
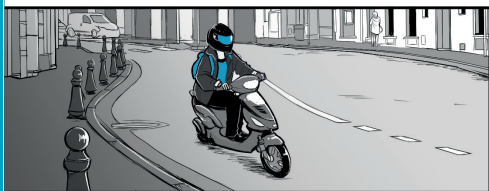
***Est-ce que  
mon handicap  
m'empêchera  
de trouver un  
emploi à la fin  
de mes études ?***



**7/7**

**Handicap  
& études supérieures**

5 ANS PLUS TARD



LÉA, TU AS  
FACE À TOI,  
UN INGÉNIEUR  
CHIMISTE  
NIVEAU 2  
CONFIRMÉ!

TU ES  
RECRUTÉ!?  
C'EST  
GÉNIAL!

J'AVAIS PEUR  
QUE TON  
HANDICAP  
POSE  
PROBLÈME!

OUI MON  
MANAGER  
AUSSI...

MAIS  
L'ALTERNANCE  
NOUS A APPRIS À  
NOUS APPROVOISER  
MUTUELLEMENT.



AU DÉBUT,  
JE ME DEMANDAIS  
SI JE N'AURAIS  
PAS À FAIRE  
LE TRAVAIL À  
VOTRE PLACE!

... ET  
MAINTENANT  
JE NE PEUX  
PLUS ME  
PASSER DE  
VOUS!

VOUS ÊTES  
RECRUTÉ  
HUGO!





RASSURE-MOI,  
VOUS AVEZ PU  
TROUVER LES  
ADAPTATIONS  
DONT TU AS  
BESOIN POUR  
TON POSTE?

SANS  
PROBLÈME!



DÈS MON  
INTÉGRATION,  
J'AI VU LE  
MÉDECIN DU  
TRAVAIL!

ET,  
COMME JE ME  
SUIS DÉCLARÉ,  
MES AMÉNAGEMENTS  
ONT ÉTÉ MIS EN PLACE  
AVEC LA MISSION  
HANDICAP.

ALLEZ LÂCHE  
UN PEU TON  
ORDI. ON SORT  
FAIRE LA  
FÊTE!

PLUS TARD,  
MA THÈSE  
ME STRESSE  
TELLEMENT!



T'IN-  
QUIÈTE...

AVEC TOUT  
CE QUE  
TU BOSSES  
TU VAS  
ÉPATER  
LE JURY!



MAIS  
ET TOI?  
TON ANXIÉTÉ  
PERMANENTE...

C'EST  
PAS TROP  
HANDICAPANT?

## Vers le monde de l'entreprise

Toutes les **OPPORTUNITÉS** proposées par les entreprises sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.



Chaque année les entreprises recrutent des stagiaires et apprentis afin de permettre aux jeunes diplômés de découvrir leurs métiers et leur organisation. Les contrats en alternance ont vocation à former et recruter les candidats à l'issue de la période d'apprentissage.

### De plus en plus d'entreprises handi-engagées, s'organisent en réseaux pour rechercher de jeunes diplômés ou futurs diplômés.

Elles se sont organisées pour traiter les candidatures au regard des compétences et du profil des candidats tout en prenant en compte leur situation particulière.

Quelle que soit la nature de leur contrat de travail, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Vous pouvez demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avant vos premières expériences professionnelles. Ainsi, vous faciliterez la prise en compte de votre situation par la mission handicap de votre employeur.



#### À noter

Les établissements d'enseignement supérieur disposent souvent d'un pôle « insertion professionnelle » pour accompagner les étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire et professionnel.

# Quelques exemples des bonnes pratiques constatées dans des entreprises.

## GROUPE RENAULT **Témoignage**

“ *Je continue de faire ce que je sais faire et que j’aime !* ”

Il y a un an, ma maladie chronique m’a obligée à m’arrêter. Ma manager a été très présente et m’a accompagnée dans cette épreuve. Quand je suis revenue, je n’avais plus tout à fait les mêmes capacités. Le traitement médical occasionne de la fatigabilité et des troubles cognitifs. Je cherche mes mots. J’ai des problèmes de mémoire... Je mets des post-it partout! Je ne peux pas encaisser la même charge de travail qu’avant mais ce handicap est totalement invisible. J’ai fait une RQTH\* avec l’aide de la médecine du travail. Je craignais que l’étiquette « handicapée » pénalise ma carrière. Je suis finalement heureuse de m’être déclarée. Mon poste a pu être adapté grâce à cela et je continue à faire ce que je sais faire et que j’aime. ” \*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



## **Témoignage**

“ *J’ai pris conscience de ce que j’apportais à l’activité plus générale du magasin et à l’équipe.* ”

J’étais en dernière année de BTS commerce lorsque j’ai effectué une alternance au sein d’un magasin Carrefour Market. Je suis autiste Asperger. Mon intégration s’est faite un peu comme la construction d’un puzzle : au début, je progressais mais j’avais des difficultés à prendre du recul sur chacune de mes tâches. Puis tout s’est mis en place dans ma tête, et j’ai pris conscience de ce que j’apportais à l’activité plus générale du magasin et à l’équipe. Mon directeur de magasin a rapidement reconnu et apprécié mes progrès, et a poussé mon équipe à me confier différentes missions. Carrefour a tout mis en place pour que je me trouve dans un environnement sécurisant. J’ai pu trouver ma propre façon de faire pour être efficace, avec l’aide et le soutien de l’équipe. Grâce à cette expérience, j’ai réussi ma dernière année de BTS et j’ai pu définir mon projet professionnel. ”



**“ Embauché pour mes compétences et pas pour mon handicap !**

J'ai rejoint Microsoft il y a 3 ans. À l'époque j'ai postulé dans de nombreuses entreprises et lorsque j'arrivais en fauteuil roulant, les recruteurs me disaient toujours : « on va contacter la mission handicap et on va bien vous trouver quelque chose ». Désespérant ! Chez Microsoft, j'ai passé des entretiens avec les autres candidats. J'ai appris très rapidement que j'étais embauché et mon manager m'a indiqué que mes compétences correspondaient au profil de poste recherché et que j'étais le meilleur des candidats. La mission de Microsoft de donner à chaque individu et à chaque organisation les moyens de réaliser ses ambitions a pris tout son sens ! ”

**orano**

## Témoignage

**“ J'ai abordé ma situation avec les Ressources Humaines en confiance.**

J'entamais un DUT de Génie civil lorsqu'à la suite d'un accident de la route je me suis retrouvée physiquement handicapée. J'ai dû renoncer à ma pratique intensive des arts martiaux, mais un autre combat commençait. Mon handicap pouvait être temporaire mais mes études ne pouvaient pas attendre. DUT en poche, j'ai intégré une école d'ingénieur en apprentissage. Lorsque j'ai postulé chez Orano, j'étais en convalescence. J'avais troqué ma chaise roulante contre une canne. J'ai abordé ma situation avec les ressources humaines en confiance. Je savais que je pouvais disposer d'adaptations si nécessaire. Aujourd'hui, je reprends doucement mes activités sportives. Et, surtout, je débute une formation et un métier qui me passionnent et que j'aurais pu difficilement exercer sans les responsables handicap qui m'ont donné le coup de pouce nécessaire pour aller de l'avant. ”

**Atos**

## Témoignage

**“ Des aménagements ont été apportés à mon poste de travail pour travailler dans les meilleures conditions possibles.**

En école d'ingénieurs, après avoir suivi un DUT informatique, j'ai débuté chez Atos comme apprenti. Après un rendez-vous avec le médecin du travail et une entrevue avec une chargée de mission handicap, des aménagements ont été apportés à mon poste de travail afin que je puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. Grâce à un tuteur qui s'est beaucoup impliqué, j'ai été intégré dans une équipe dans laquelle l'ambiance était propice à la communication et au travail en groupe. Au cours du temps, j'ai gagné en expérience et en hauteur de vue. Aujourd'hui, trois ans après mon arrivée, j'accompagne les clients comme consultant spécialisé dans l'un des domaines techniques où Atos est reconnu parmi les leaders. ”

# **L'association APACHES**

**Depuis la loi du  
11 février 2005**

**Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tous les établissements publics d'enseignement supérieur se sont progressivement dotés d'une structure dédiée à l'accompagnement des étudiants handicapés.**

**Avec l'émergence de nouveaux métiers et de personnels compétents au sein de ces structures, l'association des professionnels de l'accompagnement du handicap s'est créée en 2013 afin de fédérer les personnels de ces structures.**

L'association n'a pas pour objectif d'intervenir directement dans l'accompagnement des étudiants handicapés. Si vous êtes un lycéen ou un étudiant en recherche d'information sur l'accompagnement, c'est à votre établissement que vous devez vous adresser directement.

Par contre, nous travaillons en collaboration avec nos différentes tutelles comme le ministère ou la conférence des présidents d'université pour être force de proposition ou de conseil sur la mise en œuvre des politiques d'accompagnement déployées dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Suite à différents chantiers comme la reconnaissance de nos métiers, les collaborations que peuvent avoir les services de santé universitaire et les services handicap, des conseils sur la prise en charge des troubles DYS, il nous a paru important de contribuer à la question de la transition secondaire-supérieur avec la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants qui a conduit à la mise en place de la plateforme Parcoursup.

***L'association n'a pas pour objectif d'intervenir directement dans l'accompagnement des étudiants handicapés...***

***Pour plus d'informations sur notre association vous pouvez consulter nos pages internet : <http://asso-apaches.fr/>***



Association des Professionnels  
d'ACcompagnement du Handicap  
dans l'Enseignement Supérieur

## NOS PARTENAIRES

Aix Marseille Université  
Université d'Angers  
Université des Antilles  
Université d'Artois  
Université de Bordeaux  
Université de Bordeaux  
Montaigne  
Bordeaux INP  
Université de Bourgogne  
Université de Bretagne  
Occidentale  
Université de Bretagne Sud  
Université de Caen Normandie  
CNAM  
Université Clermont Auvergne  
Université di Corsica  
Pasquale Paoli  
Université Côte d'Azur  
CY Cergy Paris Université  
Université Grenoble Alpes  
Université de Guyane  
Université Polytechnique  
Hauts-de-France  
Université de Haute-Alsace  
École des Hautes Études en  
Sciences Sociales (EHESS)

Université d'Évry  
Val d'Essonne  
INSPÉ de Paris  
INSA Centre Val de Loire  
INSA de Lyon  
INSHEA  
Université de La Réunion  
Université de La Rochelle  
Le Mans Université  
Université de Lille  
Université de Limoges  
Université de Lorraine  
COMUE Université de Lyon  
Université Lumière Lyon 2  
Université Jean Moulin Lyon 3  
Université de Montpellier  
Université Paul-Valéry  
Montpellier 3  
Université d'Orléans  
Université de Paris  
Université Paris 1  
Panthéon Sorbonne  
Université Paris 8  
Vincennes-Saint-Denis  
Université Paris  
Dauphine-PSL

Université Paris-Est Créteil  
Val de Marne (UPEC)  
Université Paris Saclay  
Université de Pau et  
des pays de l'Adour  
Université de Perpignan  
Via Domitia  
Université de Picardie  
Jules Verne  
Université de Poitiers  
Université de Reims  
Champagne Ardenne  
Université Rennes 1  
Université Rennes 2  
Université de Rouen  
Normandie  
Université de Savoie  
Mont Blanc  
Université Jean Monnet  
Saint-Étienne  
Sorbonne Université  
Université de Strasbourg  
Université Toulouse III  
Paul Sabatier  
Université Toulouse-  
Jean Jaurès  
Université de Versailles  
Saint-Quentin

© www.corporatefiction.fr - août 2020 - Illustrations : Aerinn

**Oui les études supérieures  
c'est pour moi !**



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*